



Passage d'un propriétaire privée à une société hlm

Par **Stéphanie**, le **09/05/2011 à 18:38**

Bonjour,

Je suis locataire d'un studio depuis Novembre 2009. J'ai signé un bail avec une société privée propriétaire de toute la résidence dans laquelle je vis.

En Janvier 2010, la société privée se fait racheter la résidence par une société HLM. Tous les locataires ont une réunion d'information nous présentant les projets de rénovations et évoquant un imminent changement de bail (et par conséquent, de montant de loyer, pour les ayant droit).

Depuis Février 2010, nous adressons nos chèques de loyer à la société HLM, mais le montant est resté inchangé, et le bail est toujours celui signé avec la société privée.

J'aimerais savoir combien de temps encore ont-ils le droit de nous faire payer un loyer "privé", et maintenir le même bail, alors que certains appartement sont en train d'être attribuer et loués sur critères sociaux?

Merci d'avance pour vos réponses.
Stéphanie.